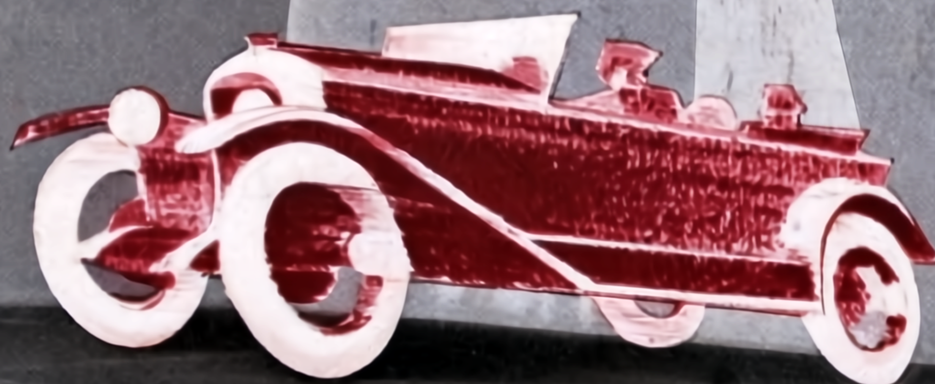
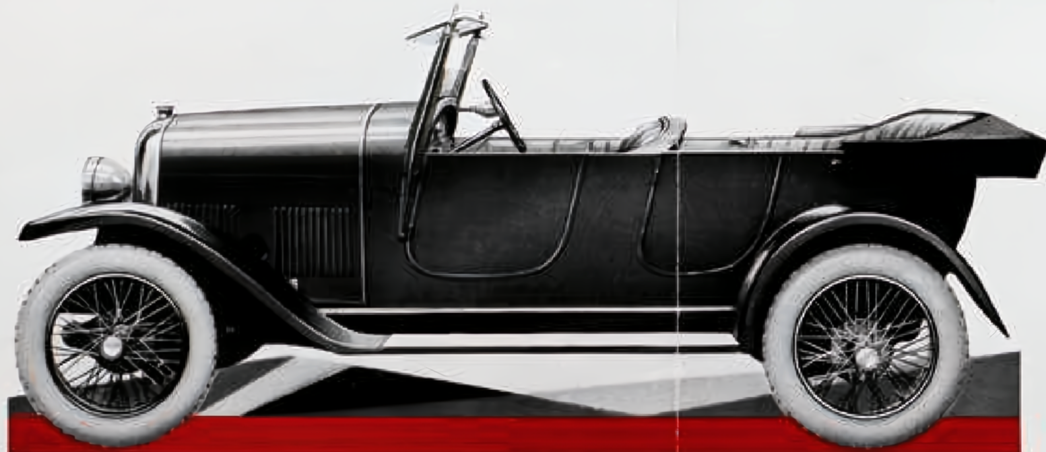
la 7 cv AMILCAR



la nouvelle création amilcar 7 cv



Type Tourisme Torpedo quatre places

Châssis type G. nouveau modèle. (Voir description du châssis. Carrosserie entoilée torpedo, 4 places très confortables, très soignée, permettant du grand tourisme à 4 personnes. Cinq roues Rudge ou R. A. F. garnies de pneus 715 × 115. Amortisseurs. Capote, rideaux de côté, housse, pare-brise. Cornet avertisseur. Outillage. Teinte de l'entoilage : bleu foncé, grenat, vert, gris. Eclairage et démarrage électriques 12 volts. Phares Marchal. Compteur indicateur de vitesse. Montre.

Consommation d'essence : 8 litres environ pour 100 kilomètres. Encombrement total : 3 m. 50 × 1 m. 45. Vitesse en palier environ 90 kilomètres à l'heure.

Poids : 800 kilos environ.



Conduite intérieure 4 places, licence Weymann

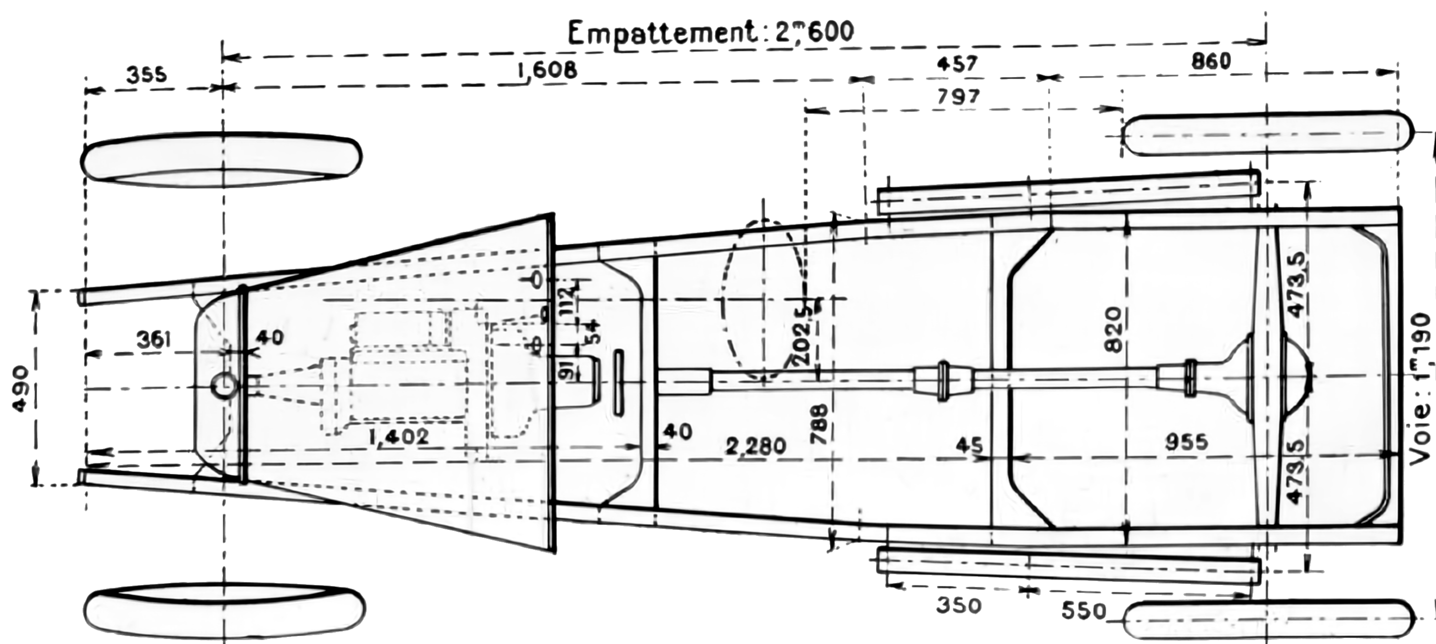
Même châssis type G. Cette carrosserie à 4 places très confortables est luxueusement traitée. Les matières employées (recouvrement extérieur, drap intérieur, tapis) sont de toute première qualité. Le fini est absolument irréprochable. 5 roues Rudge ou R. A. F. garnies de pneus 715 × 115. 4 amortisseurs. Indicateur de vitesse. Montre. Plafonniers. Outillage.

Le recouvrement extérieur se fait en bleu, grenat, gris, vert. Le drap de la garniture en très joli gris.

Vitesse en palier : 85 kilomètres à l'heure. Consommation d'essence : environ 9 litres aux 100 kilomètres. encombrement total : 3 m. 50 × 1 m. 45.

Poids : 800 kilos environ.

DESCRIPTION DU CHASSIS



Empattement : 2^{m}600. — *Voie* : 1^{m}190. — *Moteur* : 60 × 95. — *Graissage sous pression*. — *Refroidissement* par thermo-siphon. — *Allumage* par magnéto à avance variable commandée. — *Embrayage* par disques métalliques fonctionnant dans l'huile. — *Changement de vitesses* à 3 vitesses et marche AR par déplacement de deux balladeurs commandés par un levier à rotule placé au centre de la boîte. — *Transmission* par un cardan unique constitué par un disque Hardy. L'arbre de cardan est centré à l'arrière de la boîte par une rotule et est enfermé dans un tube faisant bielle de réaction, la poussée étant transmise par les ressorts. — *Pont arrière* en tôle emboutie. — Couple à denture spéciale Gleason. — *Différentiel*. — *Direction* à droite par vis et secteur. — *Freins sur les 4 roues*, sur roues avant, brevet « Amilcar ». — *Roues* Rudge *ou* R. A. F. 715 × 115. — *Suspension* à l'avant par ressorts semi-elliptiques, à l'arrière par Cantilever. — Quatre amortisseurs. — *Eclairage et démarrage électriques*. — Compteur indicateur de vitesses. — Cornet avertisseur. — Outillage.

Poids : 450 kilos environ.

CARROSSERIE " WEYMANN "

Longueur totale	3 m 50
Largeur totale	1 m 38
Largeur banquette AV	1 m 15
Largeur banquette AR (entre accoudoirs) ..	0 m 91
Hauteur d'assise (coussins non comprimés)	0 m 31
Distance entre dossiers des banquettes AV et AR..	0 m 80
Décrochement sous la banquette AV ..	0 m 15
Largeur des portes	0 m 79
Hauteur totale de la caisse au-dessus du châssis	1 m 19

CONDITIONS DE VENTE

COMMANDES. — Nos prix sont absoluments nets pour châssis ou voitures non emballés, livrables à nos usines.

Etant donné l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet des prix des matières premières et de la main-d'œuvre, *les prix qui figurent au présent tarif ne sont que des prix indicatifs et le prix des voitures ou des châssis ne seront définitivement établis que dix jours avant la livraison.*

L'acheteur, suivant le cas, bénéficiera de la baisse ou supportera la hausse

Néanmoins, si la hausse dépasse de 20 % le prix indicatif, l'acheteur aura la faculté de résilier dans les huit jours qui suivront la réception de l'avis du prix définitif. Dans ce cas, le versement d'avance qu'il aura effectué lui sera restitué sans intérêts, purement et simplement

Toute commande prise par nos voyageurs ou employés n'est définitive qu'après l'acceptation écrite de la Maison.

Les agents régionaux ne sont ni employés ni mandataires de la Société Nouvelle pour l'Automobile ; ils vendent pour leur propre compte.

Le titre d'Agent indique seulement qu'ils ont le monopole de la vente dans une région déterminée Ils ne peuvent, par conséquent, nous engager vis-à-vis des tiers, sauf pour garantie de la voiture, aux présentes conditions générales de vente.

Nos voiturettes sont vendues livrables à notre usine de Saint-Denis et payables en francs effectifs

La spécification du modèle choisi ne peut être changée sans frais si on ne nous prévient pas en temps utile avant la mise en fabrication. Toute modification aux types courants, qui nous serait demandée par nos clients, ne pourrait être exécutée qu'aux frais, risques et périls de ceux-ci.

En cas d'annulation de l'ordre ou de non-paiement du solde, le versement d'avance restera acquis à titre d'indemnité.

LIVRAISONS. — Les dates de livraison sont données par nous, sans engagement de notre part et à simple titre d'indication. Cependant, en dehors des cas de force majeure (guerre, inondation, grève, etc) et si le retard excédait deux mois après la date indiquée par nous pour la livraison, le client pourrait, après les démarches faites par lui pour entrer en possession de son châssis ou de sa voiture, exiger l'annulation de sa commande et, dans ce cas, son versement d'avance lui serait remboursé purement et simplement, sans qu'il ait droit à aucune indemnité ni intérêt. Ce droit ne lui serait plus accordé si sa commande comportait une modification quelconque à nos types courants.

De son côté, l'acheteur devra prendre livraison de sa commande dans la semaine qui suivra celle où il aura reçu l'avis que sa voiture est prête. Passé ce délai, nous nous réservons la faculté, à notre choix, d'en exiger le paiement ou de disposer du châssis ou de la voiture en faveur d'un autre client, sans pour cela annuler la commande qui serait exécutée ultérieurement dans un délai identique à celui que nous avions demandé pour la première

Tous nos châssis sont essayés sur route avec soin avant leur livraison.

Le client a le droit de procéder ou de faire procéder, à la réception de sa voiture à nos magasins. Cette réception dégage entièrement notre responsabilité S'il ne profite pas de ce droit, il sera censé s'en rapporter à l'essai fait par nous-mêmes,

GARANTIES. — Nous garantissons nos châssis pendant six mois à dater de la sortie de nos magasins contre tout vice de construction résultant d'un défaut de matière. Cette garantie est strictement limitée à la fourniture gratuite des pièces défectueuses *rendues et reprises dans nos magasins*. Les pièces remplacées deviennent notre propriété. En aucun cas nous n'acceptons les frais, de quelque nature qu'ils soient, faits en dehors de nos ateliers.

Nous insistons sur ce point, que nos voiturettes étant établies pour transporter une charge utile bien déterminées, notre garantie, au cas où cette charge aurait été dépassée, se limiterait aux vices de matières bien et dûment établis.

Nous déclinons toute responsabilité lorsqu'une voiture aurait été modifiée, transformée ou réparée en dehors de nos ateliers.

PNEUMATIQUES ET ACCESSOIRES. — Nous ne garantissons pas les pneumatiques, non plus que les accessoires tels que l'équipement électrique, etc., et laissons la responsabilité aux fabricants, tant pour les avaries que pour conséquences provenant de leur fait.

GÉNÉRALITÉS. — Les clichés de nos voitures ne fixent en rien les petits détails de construction, car nous conservons la faculté d'apporter à nos voitures en cours d'année, toutes modifications que nous estimerons utiles sans que nos clients puissent en réclamer l'application gratuite sur des livraisons antérieures et d'en modifier les prix, soit en hausse, soit en baisse.

Nous montons nos châssis sur roues Rudge et R. A. F., mais nous ne pouvons prendre l'engagement vis-à-vis de nos clients, même s'ils le spécifient, que leur châssis ou voiture sera plutôt monté en Rudge qu'en R. A. F. et inversement.

Le personnel mis par nous à la disposition de nos clients, à quelque titre que ce soit, travaille sous leur surveillance et à leurs risques et périls.

En cas de contestation, le Tribunal de la Seine sera seul compétent, de convention expresse, les divers modes d'expédition ou de paiement ne pouvant opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

L'achat de nos voiturettes implique l'acceptation des conditions ci-dessus

1er Août 1925

R C Seine 172 022

DRAEGER, IMP